ETAT RECAPITULATIF ET DECLARATION DE VERSEMENT TAXE DE SEJOUR 2023

SAULDRE ET SOLOGNE
Communauté de Communes

Etat à remplir par hébergement, daté, signé et à renvoyer avant
le 20 juillet 2023 pour la 1ere periode
le 20 janvier 2024 pour 2eme la période

avec votre règlement par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public, à déposer à l'adresse suivante :
Centre des Finances Publiques - Trésorerie de Vierzon - 6 rue du Général de Gaulle - 18105 VIERZON CEDEX

En cas de non perception de la taxe de séjour pour la période concernée Merci de renvoyer l'état avec la mention néant

Nom du propriétaire
_____

Coordonnées du propriétaire
Adresse :
_____
_____

Téléphone et Mail :
_____

Nom du gestionnaire
_____

Coordonnées de l'hébergement
Adresse :
_____
_____

Type et classification de l'hébergement
_____

Période de perception

☐ 1ère période du 1er janvier au 30 juin 2023 ☐ 2ème période du 1er juillet au 31 décembre 2023

Etat déclaratif

Date d'arrivée	Date de départ	Nombre de nuitées	Nombre de personnes taxées	Nombre de personnes exonérées [1]	Total nuitées taxées	TDS appliquée [2]	Montant total de la Taxe de Séjour
						Total	

Je soussigné(e)_____**déclare sur l'honneur,** avoir encaissée au titre de la taxe de séjour et pour la période de référence, la somme de : _____**€**

Fait à _____, le _____

Signature de l'hébergeur

[1] Voir "Exonérations obligatoires" [2] Voir "Tarifs 2023"